

Conseil municipal de FENETRANGE

Département de la Moselle

Date de convocation : 20/03/2026

Date d'affichage : 28/03/2026

Nombre de conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présents : **15**

Délibération n°57210-2026/18

Séance du 27 mars 2026, à 19h15

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni à la mairie en séance publique, **sous la présidence de M. Benoît PIATKOWSKI, Maire.**

Conseillers présents : Gertrude BENOIST, Joël BOMMENSATT, Jérémy BERTSCHY, Pascal DASTILLUNG, Martine DEVOT, Damien FISCHER, Chantal FRANTZ, André Gérard HORVAT, Marie-Hélène PIGNON, Dominique RUPP, Nathalie SCHMIDT, Dominique SELMER, Evelyne SLAMA, Christian WALKER.

Conseiller absent : Néant

Secrétaire de séance : M. Joël BOMMENSATT

Désignations des représentants au CA de L'EHPAD

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de nommer des délégués pour L'EHPAD - Maison de retraite LE VAL FLEURI de Fénétrange

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer les personnes suivantes pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'EHPAD-Maison de retraite Le Val Fleuri de Fénétrange :

Représentants de la collectivité : Monsieur le Maire Benoît PIATKOWSKI, Monsieur Christian WALKER, Madame Gertrude BENOIST.

Personnes désignées en fonction de leurs compétences : Madame Martine DEVOT

Unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant Monsieur le Maire de Fénétrange dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet <https://www.telerecours.fr/>

**Le Maire
Benoît PIATKOWSKI**

**Le secrétaire de séance,
Joël BOMMENSATT**